

RÉFORME DES
RETRAITES

7/8 MARS

marches des

GRANDES
GAGNANTES

Le 8 mars,
ce n'est pas la
Saint-Valentin ou
la Fête des mères,
c'est la journée
internationale de
lutte pour les droits
des femmes. Le jour
où partout dans le
monde, les femmes
se mobilisent pour
exiger l'égalité et la
fin des violences.



Rassemblements samedi 07 mars :

Dole : 10H30 Place de la Sous -Préfecture

Lons le saunier : 10H30 Place de la Liberté

Les femmes grandes gagnantes ? Surtout un grand mensonge !

La communication du gouvernement nous explique que les femmes seraient les grandes gagnantes de la réforme. Aucune simulation, aucun chiffrage, ayez confiance...

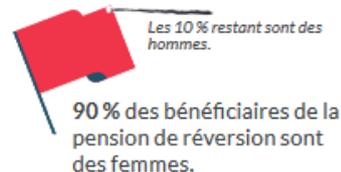


→ Les pensions de droit direct des femmes sont inférieures de 42% à celles des hommes

→ 37% de femmes touchent moins de 1000€ de pension par mois



Les mères subissent des pertes de revenus de l'ordre de 25 % en moyenne, cinq ans après la naissance (Source : INSEE).



Les 10 % restant sont des hommes.

90 % des bénéficiaires de la pension de réversion sont des femmes.

Des économies sur le dos des femmes

- **Les droits familiaux rabetés** : fin des bonifications et majorations de durées d'assurance. A la place, un bonus de 5% de la pension, qui pourra être partagé par le père et la mère. La tentation sera grande de l'affecter au plus gros salaire, celui de l'homme le plus souvent !
- **La pension de réversion fragilisée** : mode de calcul modifié, basé sur les ressources globales du couple et non plus sur celles du conjoint. Résultat : baisse des pensions de réversion et moins de femmes en bénéficieront.
- Des critères de pénibilité très restrictifs : dans le privé, seulement 3% des salarié.e.s en bénéficient dont 75% d'hommes

Un projet Macron défavorable aux femmes

- **Le report indéfini de l'âge de départ en retraite**, alors que 40% des femmes partent déjà aujourd'hui en retraite avec une carrière incomplète.
- **La prise en compte de toute la carrière** dans le calcul de la retraite au lieu des 25 meilleures années (privé) ou 6 derniers mois (public) : les périodes de temps partiel ou d'interruption pour élever les enfants se paieront cash !
- Les départs anticipés sont supprimés : aujourd'hui, 400 000 femmes (sage-femmes, aides-soignantes, infirmières ...) bénéficient de la catégorie active et peuvent partir à partir de 57 ans.

Pourtant, nous pouvons financer un système égalitaire et solidaire de départ à la retraite à 60 ans avec 75 % du dernier salaire !

- **Lutter contre le sous-emploi des femmes, les temps partiels et la précarité** : réaliser l'égalité salariale dégagerait 10 milliards d'euros de cotisations chaque année.
- **Partager le temps de travail** : travailler moins pour que tous et toutes travaillent. C'est aussi la création de milliers d'emplois !
- **Revenir à la prise en compte des meilleures années** pour le calcul de la retraite
- **Remettre en cause les 80 milliards d'exonérations** de cotisations annuelles qui ne bénéficient ni à l'emploi, ni à l'investissement
- **Élargissement de l'assiette des cotisations aux revenus financiers** : pour le moment, seuls les travailleurs.ses cotisent !